Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 22

OBJET :

Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2018

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq octobre deux mille dix-huit, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Marianne SRHIR, M. Gérard BOUTHIER, Mme Marie-Françoise ARTIAGA (quitte la séance à 20h00, après le vote du point n° 7), M. Didier LE COZ, Adjoints au Maire, Mme Dominique RENONCIAT, Mme Paule FONTANIEU, M. Michel ROUSSEAU, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Adeline SEVEAU, M. Jean-François CARO, Mme Carole PELLISSON, Mme Daphné RACT-MADOUX, M. Jérôme RITTLING, M. Philippe BILLAUD, Mme Anne-Laure de BERGEVIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
Mme Marie-Françoise ARTIAGA quitte la séance à 20h00, après le vote du point n° 7 et donne pouvoir à Mme Paule FONTANIEU
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Jean-Claude LE ROUX donne pouvoir à M. Didier LE COZ
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
M. Marc-Antoine EVIN donne pouvoir à M. Jean-Paul REGEASSE
Mme Yolande BUFQUIN donne pouvoir à Mme Carole PELLISSON
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Dominique RENONCIAT
M. Stéphane LEMEE donne pouvoir à M. Jean-Moïse VENEROSY
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Michel ROUSSEAU
M. Guillaume DESPRES donne pouvoir à M. Jean-François CARO
Mme Fabienne GABBANELLI donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING

Absents excusés :
Mme Sophie AITA
Mme Laetitia DOROT
Mme Vannina ETTORI

Secrétaire de séance : Mme Adeline SEVEAU

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20181011-2018-10-704-DE
Date de télétransmission : 18/10/2018
Date de réception préfecture : 18/10/2018

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° 2018/10/704

OBJET : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2333-105,

VU le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 prévoyant que le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlement depuis le 1er janvier 2009,

CONSIDERANT que la population totale prise en compte au 1er janvier 2018 est de 29 254 habitants,

CONSIDERANT que la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR = (0,534 P – 4 253) pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants,

PR, exprimé en euros, est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine,

P représente la population sans double compte de la Commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

CONSIDERANT que la redevance évolue au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

FIXE à 15 068 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2018 (arrondis à l'euro le plus proche),

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 18/10/18 et de la publication le 16/10/18
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG